



Ouvert sur le monde

Les horaires d'ouverture

Le centre aéré d'été est ouvert du lundi 8 au vendredi 26 juillet 2019. L'accueil est proposé sur le site de la maison de l'enfance pour les 3/5 ans et sur le site de Logonna Quimerc'h pour les 5/13 ans. (Suivant les effectifs les 5 ans seront séparés en deux groupes les plus jeunes à la maison de l'enfance et les plus âgés à Logonna Quimerc'h)

L'accueil se fait uniquement à la journée 8h30 à 17h30 sur les deux sites.

Un accueil en garderie est proposé de 7h00 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 à la maison de l'enfance.

Une navette est mise à disposition des familles le matin et le soir et achemine les enfants jusqu'au centre aéré. (cf feuille transport).

Afin de respecter le rythme de chacun, les enfants sont accueillis sur des espaces adaptés à leurs âges et leurs besoins.

- Les enfants de 3-5 ans à la maison de l'enfance Baradozic
- Les enfants de 5 à 6 ans dans la salle polyvalente de Logonna
- Les enfants de 7 à 9 ans dans les anciens locaux du presbytère (bas et haut)
- Les enfants de 10 à 12 ans dans la grange mitoyenne à la salle polyvalente.

Le matin :

- De 7h00 à 8h30 : accueil garderie proposé à la maison de l'enfance
- A partir de 8h30 : Ouverture de l'accueil du site de Logonna Quimerc'h
- A partir de 8h45 : départ de la navette de la maison de l'enfance vers Logonna.
- 9h00: Arrivée de la navette à Logonna Quimerc'h
- Collation de 9h15 à 9h30
- Activités de 9h30 à 11h45

Les enfants qui fréquentent la garderie du matin sont acheminés en car sur Logonna à partir de 8h45.

Le repas :

Les repas sont préparés par l'équipe de restauration de la cantine scolaire de pont de buis.

Les enfants de 3-5 ans déjeunent à la cantine de l'école de pont de buis.

Les enfants de 6 à 12 ans déjeunent sur le site de Logonna Quimerc'h. Le repas s'effectue en 2 services (11h45-12h30 et 12h30-13h30) pour permettre aux enfants de déjeuner dans le calme.

L'après-midi :

3-5 ans : sieste ou temps calme à la maison de l'enfance puis activités

5-6 ans : temps calme à Logonna puis activités

7-14 ans : temps libre de 13h30 à 14h00 puis activités

Goûter de 16h15 à 17h00

Accueil de 17h00 à 17h30

17h30 : Départ de la navette de Logonna vers la maison de l'enfance

17h30-18h30 : Accueil garderie à la maison de l'enfance

Les activités

Un thème général est proposé pour la période du centre aéré. Les activités sont en lien avec ce thème, cependant aucune activité n'est obligatoire. (cf programme).

Une sortie en groupe est proposée chaque semaine. Des sorties peuvent également être programmées par groupe d'âge. Les jours de grande sortie, il n'y a pas de navette le soir ni de garderie. Tous les enfants sont à récupérer à Logonna.

Un grand goûter d'été/spectacle est organisé le dernier vendredi du mois pour tous les enfants. Ce dernier vendredi, l'accueil du soir se fait à Logonna pour tous les enfants (3-5 ans compris), il n'y a pas de navette ni de garderie le soir. Tous les enfants sont à récupérer à Logonna.

Séjours

L'accueil de loisirs propose des séjours dans le cadre de son fonctionnement. Les inscriptions se font uniquement auprès de la directrice. Des documents complémentaires sont transmis pour ces accueils spécifiques.

L'équipe :

On retrouve une partie de l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs à l'année. Cette équipe est complétée par des animateurs saisonniers qualifiés.

Modalités d'accueil

Le centre aéré d'été est ouvert aux enfants de la commune et des communes environnantes.

Les enfants doivent être préalablement inscrits et avoir un dossier d'inscription dûment complété comprenant : une fiche d'inscription, une fiche sanitaire, une fiche navette, une fiche de présence et une fiche d'autorisations parentales.

Santé de l'enfant

Aucun enfant malade ou fiévreux ne peut être reçu dans la structure et ce dans son propre intérêt (fatigue) et celui des autres (contagion).

Le personnel ne pourra donner des médicaments aux enfants que si les parents fournissent l'ordonnance du médecin et les médicaments dans leurs emballages d'origine accompagnés de la notice. Dans la mesure du possible les enfants ne doivent pas avoir de traitement lors de leur présence au sein des structures.

Pour le traitement des maladies chroniques un protocole sera mis en place entre les familles et la directrice. (PAI)

La fiche sanitaire doit être dûment remplie afin que nous puissions avoir connaissance de tous les renseignements médicaux qui pourraient nous être nécessaires (allergies médicamenteuses, allergies alimentaires, antécédents médicaux, vaccinations (copie du carnet de santé), ...).

En cas d'urgence la directrice peut être amenée à contacter les services d'urgences les plus proches. Dans tous les cas les familles sont averties.

En cas de visite chez le médecin lors d'une journée d'Accueil, le paiement de la consultation est à la charge des parents.

Assurance

Conformément à la réglementation (arrêté du 25 avril 2012. Art-227-1), la Commune de Pont de Buis lès Quimerc'h a souscrit un contrat d'assurance en Responsabilité Civile. Toutefois, celui-ci ne se substitue pas à **votre obligation légale** de souscrire une assurance **Responsabilité Civile** personnelle. Cette assurance doit couvrir tous les dommages que peut causer votre enfant sur le temps non scolaire.

Effets personnels

Les enfants ne doivent pas apporter d'objets de valeur au sein des structures.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant pour faciliter la vie collective.

Les vêtements prêtés doivent être rendus et lavés.

La commune de Pont de Buis lès Quimerc'h décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

Inscriptions

Les dossiers sont à retirer à la maison de l'enfance ou sur le site de la mairie et à ramener à la maison de l'enfance. Les inscriptions sont prises jusqu'à **48h** à l'avance.

Les inscriptions sont prises en compte en fonction des capacités d'accueil de chaque groupe d'âge notamment lors des sorties. La priorité sera donnée aux enfants fréquentant régulièrement les structures d'accueil. Les autres critères pris en compte sont : le travail des parents, la commune de résidence.

Attention : Tout enfant non inscrit ne sera pas admis dans les structures d'accueil.

Autorisations

Les enfants de -6 ans ne sont pas autorisés à sortir du centre ou de la navette sans la présence d'un adulte. Les enfants de + 6 ans peuvent être autorisés à sortir seuls, sur autorisation écrite des responsables légaux.

La tarification



Nouveaux tarifs indexés sur les revenus, la prestation caf ne sera pas déduite

- **Journée complète**

Revenus mensuels	Enfants communes	Enfants hors communes
0€-650 €	7€	10€
651€-1575€	9€	13€
1576€-2625€	11€	15€
2626€-4200€	13€	18€
>4201€	15€	21€

- **Service garderie matin et soir : 1.36 € / heure**

- **Mini-camp**

Revenus mensuels	Mini-camp 5 jours
0€-650€	70€
651€-1575€	90€
1576€-2625€	110€
2626€-4200€	130€
>4201€	150€

En cas de désistement non prévenu 48h à l'avance, le prix de la journée vous sera facturé sauf pour raison médicale. Le cas échéant, un certificat médical devra être fourni.

Chèques CESU

Les factures du centre aéré sont payables en chèque CESU.

Les paiements sont à effectuer directement au trésor public.